

Dattak
65 Boulevard Lannes,
75016, Paris.
support@dattak.io

Date : 13 janvier 2026
Contrat n° : 24071500011

Assuré

OMR INFOGERANCE
AVENUE JULES VERNE,
44230, SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE.
SIREN : 509460770

Attestation d'Assurance cyber

La société Dattak atteste que le groupe VFLIT (Vous Faciliter l'IT) représenté par ses 4 sociétés OMR Infogérance [VFLIT Infogérance] (société contractante), Siren télécoms [VFLIT TELECOMS], Groupe Medis Service (VFLIT Gestion] et CTV (VFLIT Sûreté] a souscrit à une assurance cyber Dattak n°24071500011 sur la période du 10 septembre 2025 au 9 septembre 2026 pour les garanties et montants maximum stipulés ci-après.

Garanties	Plafond par sinistre et période d'assurance	Franchise
Assistance & Expertise		
Hotline d'urgence 24h/7j	2 000 000 €	Aucune
Interventions des différents experts	2 000 000 €	Aucune
Responsabilité civile (dommages subis par les tiers)		
Responsabilité civile cyber	2 000 000 €	1 000 €
Responsabilité civile médias	2 000 000 €	1 000 €
Frais et pertes subis par l'assuré		
Frais de notification aux autorités compétentes et aux personnes concernées	2 000 000 €	1 000 €
Frais de monitoring et de surveillance	2 000 000 €	1 000 €
Frais de reconstitution de vos données	2 000 000 €	1 000 €
Frais de reconstitution de votre système informatique	2 000 000 €	1 000 €
Frais d'enquêtes et sanctions administratives	2 000 000 €	1 000 €
Frais et pertes liés aux cartes de paiement	200 000 €	20 000 €
Frais d'améliorations	50 000 €	1 000 €
Pertes d'exploitation	2 000 000 €	12h de délai de carence

Le distributeur : Dattak (Cyberline), société de courtage d'assurances régie par le Code des Assurances au capital de 31 452,50 €, dont le siège social est sis au 65 boulevard Lannes, Paris 75016, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles, sous le numéro 907 857 817 – N° ORIAS 220 028 72.

Le porteur de risque : Wakam, Société Anonyme au capital de 4 874 112 €, dont le siège social est 120-122 rue Réaumur 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 562 117 085. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris) / Hannover Re, 3ème réassureur mondial / SCOR, 6ème réassureur mondial

Garanties	Plafond par sinistre et période d'assurance	Franchise
Frais supplémentaires d'exploitation	2 000 000 €	1 000 €
Paielement de la rançon	1 000 000 €	1 000 €
Cyberfraude	200 000 €	20 000 €
Surfacturation téléphonique	200 000 €	20 000 €

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur sous réserve du paiement effectif de la prime, conformément aux dispositions de l'article L113-3 du Code des assurances.

La couverture est strictement limitée aux termes et conditions prévus par le contrat. La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait, en aucun cas, engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Paris, le 13 janvier 2026.

Dattak

Charlotte Couallier, CEO

